



LA CITOYENNETÉ : DES DROITS... ET DES DEVOIRS ?

chronologie élaborée par Cédric Polère et Emmanuelle Lambrey

La classification juridique distingue trois types de droits pour le citoyen : les **droits civils** et les **droits politiques**, qui fondent la citoyenneté statutaire ; les **droits sociaux et économiques**, qui garantissent au citoyen un minimum d'instruction, de santé, de bien-être économique et social. Si l'élargissement de la citoyenneté à de nouveaux droits est un réel progrès, il n'est pas, cependant, sans remettre en question les fondements mêmes de la citoyenneté. La reconnaissance de **droits de plus en plus catégoriels**, notamment, fait craindre l'avènement d'une **citoyenneté vidée de son projet d'unité politique**. En effet, la valorisation des « points de vue particuliers », défendus par les différentes collectivités (culturelles, religieuses, ethniques, professionnelles...) qui composent la société, risque de **nuire à la vision plus générale de l'intérêt public**. De même, la revendication et l'acquisition de nouveaux droits finissent par faire oublier que la qualité de citoyen ne suppose pas seulement la jouissance de droits, mais aussi **l'acquiescement de devoirs**, tels que de porter assistance à toute personne en danger, ou encore de témoigner et de dire la vérité devant la justice. Les incivilités et les violences urbaines incitent actuellement à réaffirmer le « devoir de » face au « droit à » des citoyens. Néanmoins, la progression des droits, très largement portée par une société en évolution permanente, ne s'est pas déroulée de manière absolument linéaire et continue, et n'est pas, par ailleurs, un gage de **l'immuabilité des droits acquis** : l'égalité des citoyens, longue et difficile à établir, reste incomplète et fragile. La présente chronologie s'attache à définir la citoyenneté à travers cette extension des droits du citoyen.

La définition d'une citoyenneté civile :

Principalement acquise à la Révolution, la citoyenneté civile repose sur la reconnaissance de droits fondamentaux associés à des libertés individuelles inaliénables, comme celles de penser et d'exprimer son opinion, d'aller et venir librement, d'être respecté dans sa vie privée. A ces libertés inhérentes à la qualité d'être humain, s'ajoutent des droits davantage induits par la qualité de citoyen français, tels que l'égalité des citoyens devant la justice, ou encore le droit de propriété et de passer contrat. Il reste que le droit à la vie, d'apparence si évidente, est l'un de ceux qui furent les plus difficiles à établir.

1789 (26 août) : Proclamation par l'Assemblée nationale constituante de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen

Elle inscrit les principes fondamentaux de la citoyenneté : « *Les hommes naissent libres et égaux en droits* » (art.1). Elle énonce les droits inaliénables du citoyen : « *Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.* » (art.2). Mais ce faisant, elle met aussi chaque citoyen face à ses devoirs envers les autres : « *La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas aux autres : ainsi l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits.* » (art.4).

Bien qu'inspirée par l'*Habeas corpus* et le *Bill of Rights* anglais (1679 et 1689), et par la Déclaration d'indépendance des États-Unis (4 juillet 1776), la Déclaration française des Droits de l'Homme et du Citoyen est considérée comme le texte fondateur de la citoyenneté « à l'occidentale », parce qu'elle s'adresse aux hommes de tous temps et de tous pays et donne ainsi aux droits de l'homme leur caractère universel. Elle résulte des travaux des États Généraux réunis en Assemblée nationale constituante à Versailles, et qui, le 9 juillet 1789, ont mis fin à l'absolutisme royal au profit d'une monarchie constitutionnelle et consacré l'abolition de la féodalité et des privilèges de la noblesse et du clergé. La citoyenneté transforme les sujets de rois ou d'empereurs en « citoyens » à qui revient le

droit de désigner les représentants de la République ; au sein de cette communauté républicaine (la nouvelle « Cité »), les concitoyens sont solidaires entre eux et surtout égaux en libertés et en droits.

1793 (juin) : Constitution de 1793

Précédée d'une nouvelle déclaration des droits, elle définit les conditions d'accès aux droits de citoyen français : « *Tout homme né et domicilié en France, âgé de vingt-et-un an - Tout étranger de vingt-et-un an accomplis, qui, domicilié en France depuis une année- Y vit de son travail - Ou acquiert une propriété - Ou épouse une Française - Ou adopte un enfant - Ou nourrit un vieillard ; - Tout étranger enfin, qui sera jugé par le Corps législatif avoir bien mérité de l'humanité - est admis à l'exercice des Droits de citoyen français.* » (art.4)

1803 (15 mars) : Promulgation du Code civil

La dernière édition officielle du Code civil dit « napoléonien » date du 30 août 1816 ; complété et modifié depuis, ce texte légal est toujours en vigueur.

1848 : Abolition de l'esclavage

Elle est inscrite dans la Constitution de 1848.

1898 : Création de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen (LDH)

La LDH, qui compte Anatole France et Emile Zola parmi ses fondateurs, est créée à l'occasion de l'Affaire Dreyfus (1894-1899), une des crises politiques les plus graves de la III^e République (1871-1914) qui révèle l'importance de l'antisémitisme en France : les « dreyfusards » soutiennent que le capitaine Dreyfus a été accusé à tort d'avoir transmis des renseignements à l'ambassade d'Allemagne et réclament la révision de son procès, tandis que les « antidreyfusards » s'opposent à cette révision par devoir de respect à l'armée - Dreyfus sera finalement amnistié en 1900. La LDH se saisit par la suite de nombreuses autres « affaires », avec pour objectif de combattre les menaces portées sur les libertés civiles et politiques (répression de la liberté d'opinion, dysfonctionnements de la justice...). Indignée par les massacres de civils arméniens en Turquie ottomane, elle élargit très rapidement son champ d'actions en défendant le droit à la vie, notamment face au crime de génocide. A la veille de la deuxième guerre mondiale, la LDH représentera la seule force capable de s'opposer à des mesures gouvernementales.

1938 : Abolition de la loi sur la transportation

Elle signe la fin des convois de forçats pour la Guyane.

1978 (6 janvier) : Création de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)

Cette autorité administrative indépendante (dont le statut est proche de ceux du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel – CSA, et de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs – CADA) est instituée par la loi « Informatique et Liberté », pour protéger la vie privée et les libertés individuelles ou publiques.

1981 : Abolition de la peine de mort

Robert Badinter, Garde des Sceaux, fait voter l'abolition de la peine capitale – un combat engagé depuis près d'un siècle.

La définition d'une citoyenneté politique :

La citoyenneté politique, établie au XIX^e siècle et renforcée au XX^e, s'est construite essentiellement sur l'extension du droit de voter et du droit à être élu, qui permettent au citoyen de prendre part activement aux processus démocratiques ; autres droits politiques, le droit de presse et le droit d'association offrent aussi la possibilité d'accéder à la vie publique. Exclusivement réservé aux électeurs censitaires (ceux qui payaient le cens, une quotité d'imposition nécessaire pour être électeur ou éligible), le droit de suffrage a été étendu en 1848 aux hommes âgés de 21 ans (avec l'abolition du suffrage censitaire), puis aux femmes près d'un siècle plus tard. Le droit à « être élues », bien qu'accordé en 1944, fera l'objet en 2000 d'une loi spécifique pour rééquilibrer l'accès aux fonctions politiques entre hommes et femmes. Mais si la citoyenneté politique progresse, au regard de

l'extension du corps électoral et éligible, elle semble aussi perdre de son sens avec la montée de l'abstention aux élections et la baisse des inscriptions sur les listes électorales, significatives d'un désintérêt des citoyens pour la sphère politique.

1848 (novembre) : Extension du droit de suffrage

La Constitution de 1848, le texte fondateur de la II^e République, instaure le suffrage « universel » : « *Le suffrage sera direct et universel.* » (art.5) ; « *Sont électeurs tous les Français âgés de 21 ans, résidant dans la commune depuis 6 mois et non judiciairement privés ou suspendus de l'exercice des droits civiques.* » (art.6). De 250.000, le corps électoral passe à 9 millions d'électeurs – exclusivement des hommes, à partir de l'âge de 21 ans. Elle reconnaît la liberté de la presse et le droit au travail qui sont aussi deux droits constitutifs de la citoyenneté politique.

1944 (21 avril) : Accord du droit de vote et d'éligibilité aux femmes

L'ordonnance qui prononce ce droit stipule : « *Elle (l'Assemblée nationale constituante) sera élue au scrutin secret à un seul degré par tous les Français et les Françaises, sous réserve des incapacités prévues par les lois en vigueur.* » (art.1) ; « *Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes.* » (art.17).

1962 (28 octobre) : L'élection du Président de la République au suffrage universel adoptée par référendum (13.150.516 oui contre 7.974.538 non)

1974 (5 juillet) : Vote d'une loi (art. L-2 du code électoral) abaissant à 18 ans l'âge de la citoyenneté

Sont désormais électeurs les Français et les Françaises âgés de 18 ans accomplis (au lieu de 21 ans), jouissant de leurs droits civils et politiques, et n'étant dans aucun cas d'incapacité de voter prévu par la loi.

1997 (10 novembre) : Vote d'une loi pour l'inscription d'office sur les listes électorales des citoyens ayant atteint leurs 18 ans

Motivée par l'abstention des jeunes adultes, la loi vise à favoriser l'accès de ces derniers à la première manifestation de la citoyenneté qui leur est ouverte. Une mission d'information créée en décembre 2000 constatera les obstacles s'opposant à son application (difficultés techniques et juridiques, mécontentement de certains jeunes) et proposera des mesures d'accompagnement.

2000 (6 juin) : Vote d'une loi pour l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives

Elle fait obligation pour les communes de 3 500 habitants d'appliquer la parité femmes / hommes par tranche de six candidats sous peine de nullité - en 1995, seulement 7,5% des maires des communes de France sont des femmes. Cette règle de la parité s'applique pour la première fois à l'occasion des élections municipales de mars 2001.

2000 (décembre) : Lancement à Lyon d'une campagne pour l'inscription des jeunes adultes sur les listes électorales

Cette campagne est une initiative de dix Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) de l'agglomération de Lyon, dans le cadre du projet « Citoyenneté en marche ». Ayant constaté que le taux d'abstention des 18-29 ans lors des municipales de 1995 était de 50% contre 29% pour les 30 ans et plus, les MJC de Rhône-Alpes visent à faciliter l'accès des jeunes adultes à la citoyenneté politique, à travers l'accompagnement de projets, la mise en œuvre de campagnes d'information et l'organisation d'actions de formation. Une deuxième campagne suivra en mars 2001.

La définition d'une citoyenneté économique et sociale :

La citoyenneté économique et sociale repose sur un ensemble de « droits-créances », exigibles par le citoyen qui a besoin de conditions minimums d'existence pour pouvoir être un citoyen à part entière (exercice de la citoyenneté civile et politique) : droit au travail, droit de se syndiquer, droit de grève, droit à l'éducation, droit à la protection contre les risques sociaux (retraite, accident du travail,

chômage, maladie, famille, etc.)... Définis à partir de 1848 et surtout au XX^e siècle avec l'avènement de l'État-Providence après la deuxième guerre mondiale, ils ont été profondément remis en cause pour certains d'entre eux à partir des années 1970, marquées par deux crises pétrolières (1973 et 1977) et l'accélération des mutations économiques (déclin des industries minières et textiles, montée des activités tertiaires...). Les actifs peu qualifiés (et leurs familles) furent les premiers touchés par les effets de la crise économique. Avec le chômage, des fractions d'ouvriers et d'employés ont été entraînés dans une spirale de paupérisation et de marginalisation vis-à-vis du marché de l'emploi. L'« exclusion », déjà définie à la fin des années 1950, s'est affirmée en tant que phénomène socio-économique (touchant même plus encore les familles d'origine étrangère) ; à partir des années 1980, elle motivera, sur fond de violences urbaines, des mesures gouvernementales de lutte contre le chômage, contre la pauvreté, d'accès aux soins, d'accès à l'éducation (et de lutte contre l'insécurité), mais surtout la création d'associations et la multiplication des actions de défense des droits sociaux et économiques en danger (droit au travail et droit au logement notamment). L'émergence des notions de « cohésion sociale » et de « fracture sociale » signifiera aussi les limites du principe d'égalité des citoyens.

1880-1881 : Vote des lois scolaires Jules Ferry

L'enseignement primaire est gratuit et obligatoire pour les enfants des deux sexes, âgés de 6 à 13 ans. Les écoles normales d'instituteurs (une par département) sont créées pour former le personnel laïc destiné à remplacer les congrégationnistes qui enseignaient jusqu'alors dans les écoles d'État.

1884 : Vote de la loi Waldeck-Rousseau reconnaissant le droit de se syndiquer

La Confédération Générale du Travail (CGT) sera fondée en 1895 ; la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC) en 1919 ; la Confédération Générale des Cadres (CGC) en 1946 ; la Fédération de l'Éducation Nationale (FEN) en 1947-1948 ; la Confédération Générale du Travail – Force Ouvrière (CGT-FO) en 1948, par les minoritaires dénonçant l'emprise communiste sur la CGT ; la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT) en 1964, issue de la déconfessionnalisation de la CFTC... Les femmes mariées devront cependant demander à leur mari l'autorisation d'adhérer aux syndicats jusqu'en 1920.

1901 (1^{er} juillet) : Vote de la loi sur la création d'associations

Elle consacre le principe de la liberté d'association, que le Conseil constitutionnel érige en règle à valeur constitutionnelle en 1971. On en distingue trois types : les associations non déclarées, ou associations simples (liberté la plus absolue mais capacité juridique restreinte) ; les associations déclarées (auprès de la préfecture), qui obtiennent le droit de recevoir des subventions, d'acquérir des biens et de soutenir des actions en justice ; les associations reconnues d'utilité publique, dont la capacité est la plus étendue puisqu'elles peuvent « accomplir tous les actes de la vie civile ».

1941 : Fondation à Lyon de l'association Économie et Humanisme, par Louis-Joseph Lebret pour promouvoir une vision humaniste et sociale de l'économie

L'association mène aujourd'hui une réflexion et des recherches de haut niveau sur le fonctionnement de la démocratie locale, la participation des habitants, le développement économique. Elle édite la revue *Économie et Humanisme*.

1945 : Création de la Sécurité Sociale

Sa réforme est en cours, « l'urgence du redressement » étant très régulièrement signifiée auprès du ministère de la Santé (cf. par exemple le rapport remis le 23 janvier 2004 par le Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie).

1957 : Invention de la notion d' « exclusion » par le mouvement Aide à Toute Détresse (ATD Quart-Monde)

L' « exclusion » désigne alors les sous-prolétaires, et tout particulièrement les personnes retranchées dans des bidons-villes (jusqu'à 200.000 personnes sur le territoire français). ATD Quart Monde, fondé par le prêtre Joseph Wreiskinsky, est un mouvement international de lutte contre l'exclusion et d'éducation des plus pauvres. Une « maison ATD » sera ouverte à Lyon en 1980 (lieu de conférences-débats, d'expositions, d'ateliers d'écriture...).

1969 : Mise en place du Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC)

D'abord appelé Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG), le SMIC est une rémunération fixée par voie réglementaire pour garantir un minimum vital aux salariés des catégories les plus défavorisées. Ce salaire minimum varie en fonction de l'indice des prix et du taux de croissance économique.

1971 : Reconnaissance du droit à l'éducation permanente

1981 : Création d'un Ministère de la Solidarité

De plus en plus d'individus et de ménages sont en situation précaire : on parle des « nouveaux pauvres », ou « pauvres de la crise ». L'État, qui a pris conscience des répercussions sociales de la crise économique, reconnaît ainsi l'exclusion comme un problème social majeur.

1981 : Création des Zones d'Éducation Prioritaires (ZEP)

Les établissements scolaires inclus dans ces ZEP bénéficient davantage de moyens financiers et humains.

1981 – 1983 : Réunions de la Commission Permanente pour l'Habitat Social (CPHS) dans la Communauté urbaine de Lyon

En lien avec les premières actions sur le Développement Social des Quartiers (DSQ), cette commission communautaire qui rassemble des élus de l'agglomération, des représentants des HLM et des militants associatifs, cherche à construire une politique du logement social solidaire au niveau de la Communauté urbaine de Lyon.

1982 (janvier) : Création des Maisons de la justice et du droit de Lyon

Leur mission principale est l'accès aux droits.

1982 : Les Minguettes, un des symboles nationaux de la « crise des banlieues »

Au hit-parade des banlieues « chaudes » citées par *Libération* entre 1981 et 1991, le Rhône (182 articles) devance la Seine-saint-Denis (135 articles). (Source : P. Roland, *L'image de la banlieue dans le quotidien Libération de 1981 à 1991*, mémoire de maîtrise d'histoire, Paris 1, CRHMSS)

Aux Minguettes, comme dans les autres quartiers défavorisés, la marginalisation des populations et le désinvestissement urbain signent l'échec des grands ensembles, qui devaient assurer, pensait-on, mixité sociale et intégration. Des associations se créent suite aux émeutes (« SOS Avenir Minguettes »...), et une action publique (formation d'animateurs-résidents, opération de réhabilitation de l'habitat...) se met en place grâce à divers acteurs. Une seconde vague d'émeutes aux Minguettes (mai-juin 1982) a lieu ; de la contestation naîtra un mouvement civique. L'année 1982 marque le début d'un déploiement des efforts de la Communauté urbaine de Lyon vis-à-vis de sa banlieue : les opérations d'été (animations culturelles et sportives, excursions), la réhabilitation des cités Tase à Vaulx-en-Velin (jusqu'en 1985), le plan est lyonnais pour la formation et l'accès à l'emploi des jeunes...

1985 : Création à Lyon de l'association Habitat et Humanisme par le père Bernard Devert (ancien professionnel du logement)

L'association a pour objectif de permettre à des familles en difficulté d'accéder à un habitat décent.

1987-1992 : Emergence de la notion de « cohésion sociale »

Elle figure dans le discours politique et dans le discours des organismes internationaux gouvernementaux et non-gouvernementaux, en Europe et dans le monde anglo-saxon.

1988 (décembre) : Mise en place du Revenu Minimum d'Insertion (RMI)

Il s'agit d'une allocation versée aux personnes ne disposant d'aucun revenu, associée à des dispositions pour favoriser l'insertion professionnelle des bénéficiaires. Le cap du million de RMistes est franchi en 1997. En application de la loi constitutionnelle relative à l'organisation décentralisée de la République (28 mars 2003), un décret sera voté le 24 mars 2004, décentralisant la gestion du RMI vers les départements et créant le Revenu Minimum d'Activité (RMA) pour les RMistes de plus de 2 ans (dans le cadre d'un contrat de travail d'une durée de 20 heures par semaine et pour 18 mois maximum).

1988 : Création d'associations dans les banlieues de Lyon

Créées suite à des émeutes survenues à Vaux-en-Velin (Mas-du-Taureau), ces associations (Comité Thomas Claudio, Agora...) revendiquent une reconnaissance en tant qu'acteurs du développement local et partenaires éducatifs dans les quartiers.

1989 : Création de la Fonda Rhône-Alpes

Cette fédération, issue d'un groupe de travail qui rassemblait des responsables de la vie associative de la région, soutient les associations engagées dans la transformation de l'environnement social. Elle propose notamment des solutions à la « nouvelle pauvreté » autres que des solutions d'assistance, et intervient auprès des pouvoirs publics pour aider les décideurs à faire des choix intégrant les priorités des habitants.

1989 : Création d'un service de Développement Social Urbain (DSU) à la Communauté urbaine de Lyon**1990 : Vote de la loi Besson pour le droit au logement**

Elle affirme le droit au logement.

1990 : Création de l'association Droit Au Logement (DAL)

Fondée sur le thème « Un toit, c'est un droit », elle lutte pour l'application de dispositions législatives datant de 1945 et permettant la réquisition de logements vacants pour reloger des populations sans abri ou très mal logées. Menée avec le Comité Des Sans Logis (CDSL), l'occupation de l'immeuble vide de la COGEDIM (7 rue Dragon à Paris) par 60 familles en décembre 1994 sera très médiatisée. Les associations de défense du droit au logement estiment à 1,9 million le nombre de logements vides sur la France entière. Ces actions suscitent un débat sur le logement et exercent une pression sur les pouvoirs publics.

1991 : Mise en place sur l'agglomération lyonnaise de dispositifs d'accueil d'urgence impliqués par les lois de lutte contre les exclusions**1993 : Création du Comité Des Sans Logis (CDSL)****1993 (janvier) : Ouverture de la Maison du Citoyen à Villeurbanne**

Cette association poursuit l'idée d'aider les personnes à trouver leur place dans la société en les resituant dans leurs droits et leurs devoirs de citoyens. Basée sur un principe d'échange de connaissances et de compétences, elle offre la possibilité de pratiquer gratuitement une cinquantaine d'activités à tous ses participants, tenus de mettre en retour leurs propres savoir et savoir-faire au service des autres.

1994 : Création de l'association Agir ensemble contre le Chômage (A.C. !)

Ce mouvement de chômeurs mène des actions spectaculaires en faveur des exclus.

1995 : Utilisation de la notion de « fracture sociale » (Jacques Chirac, campagne présidentielle)

L'émergence d'une société duale, « à deux vitesses » (ceux qui ont un emploi protégé ou stable, et les exclus), est confirmée par des études sociologiques (François Dubet, Alain Touraine).

1997 (décembre) : Création des Emplois jeunes**1997 (octobre) : Mise en œuvre des Contrats Locaux de Sécurité (CLS)**

Succédant aux Plans Locaux de Sécurité (PLS), ils sont les outils d'une politique de prévention fondée sur l'éducation à la citoyenneté, et fonctionnent sur un redéploiement de la police et de la gendarmerie pour un service de proximité.

1998 (mars) : Mise en place du dispositif Trajectoire d'Accès à l'Emploi (TRACE)

Il met en place des contrats de qualification pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi.

1998 (juin) : Création de l'Association pour une Taxation des Transactions financières pour l'Aide aux Citoyens (ATTAC)

Créée à l'initiative du *Monde diplomatique*, elle réunit des individus, des associations, des syndicats et des collectivités, militant pour une taxe sur les mouvements de capitaux spéculatifs afin d'enrayer le processus de spéculation, et d'affecter le produit de cette taxe à des actions de lutte contre les inégalités. ATTAC sera représentée à Lyon dès 1999 (organisation de manifestations, de cafés-débats, et de conférences).

1998 (juillet) : Vote de la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions

Elle tend à favoriser l'accès à l'emploi des jeunes en difficulté et l'insertion par l'activité économique.

1999 : Création d'un Comité interministériel de lutte contre les exclusions et de Conseils Départementaux de l'Insertion par l'Activité Economique

2000 (janvier) : Mise en place de la Couverture Maladie Universelle (CMU)

Elle donne aux plus démunis l'accès aux droits de santé. D'une manière générale, les dispositifs d'assistance publique dans les domaines de l'aide sociale et de la santé se multiplient : le Fonds d'Aides aux Jeunes (FAJ), la Commission d'Action Sociale d'Urgence (CASU), la Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) et le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies (PRAPS).

2000 (avril) : Vote de la loi relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

2004 (30 juin) : Présentation en Conseil des ministres du Plan de cohésion sociale (2005-2009)

Il prévoit : la création d'un « contrat d'activité » pour les bénéficiaires de minima sociaux ; l'accompagnement de 800.000 jeunes en difficulté vers l'emploi ; la création ou la labélisation de 300 « maisons de l'emploi », conçues pour fédérer les acteurs de l'emploi au niveau local et accompagner les chômeurs en difficulté ; l'aide à la création d'entreprise par des chômeurs ; l'accélération du rythme de construction des logements sociaux (avec pour objectif, 500.000 logements en 5 ans) ; la construction de 40.000 logements privés à loyers maîtrisés.

2004 (15 juillet) : Présentation en Conseil des ministres d'un projet de loi portant sur la création d'une Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité

Composée de 11 membres, cet organe du gouvernement sera compétent pour traiter toutes les formes de discriminations prohibées par la loi (racisme, intolérance religieuse, sexisme, homophobie, discrimination en raison d'un handicap).

La définition de droits catégoriels :

Les libertés et les droits permis par la citoyenneté française ont été, dans un premier temps (1789, 1848), essentiellement reconnus aux hommes, de nationalité française et âgés de 21 ans. La citoyenneté des femmes, la citoyenneté des étrangers, se sont construites à partir du XX^e siècle, au gré de l'évolution de la société française, de ses mœurs, de son fonctionnement, de la composition de sa population, etc. ; des libertés et des droits ont ainsi été progressivement conquis par des catégories sociales longtemps écartées de la qualité de citoyenneté.

Les droits des femmes :

Le mouvement féministe s'est affirmé à la fin du XIX^e siècle - paru en 1897, le quotidien La Fronde était entièrement réalisé par des femmes. Le féminisme revendiquait une égalité des droits entre hommes et femmes qui soit reconnue par la loi et appliquée dans les faits (et non pas une inversion de la domination). Les militantes réclamaient notamment le droit aux études et au travail, l'accès aux droits politiques. Parvenues à obtenir gain de cause pour certaines de leurs revendications, elles verront leurs droits régresser sous le régime de Vichy, promoteur de la femme au foyer (le divorce

sera révisé, l'avortement deviendra un crime contre l'État puni par la peine de mort, etc.). Une étape importante de la citoyenneté des femmes a été néanmoins franchie en 1944 quand le droit de vote et d'éligibilité leur a été accordé - droit d'éligibilité qui fera l'objet, 56 ans plus tard, d'une loi spécifique pour que soit appliquée dans les faits l'égalité des droits politiques entre hommes et femmes. Une citoyenneté politique longue à établir, tout comme la citoyenneté civile, qui s'est véritablement construite à partir des années 1960 – 1970 avec la reconnaissance de libertés individuelles et de droits fondamentaux propres aux femmes, jusque là ignorés des « Droits de l'Homme et du Citoyen ».

1884 : Les femmes peuvent divorcer

1907 : Les femmes peuvent disposer librement de leur salaire

1909 : Une loi garantit aux femmes de garder leur emploi après un accouchement

1924 : Les programmes des bacs féminin et masculin sont unifiés

1930 : La mise en place de l'assurance maternité ouvre 12 semaines de congé à mi-salaire (pour les bas-salaires uniquement)

Elle s'améliorera avec la création de la sécurité sociale en 1945.

1938 : La femme mariée a droit à une émancipation partielle

1944 (21 avril) : Le droit de vote et d'éligibilité est accordé aux femmes, par ordonnance :

« Elle (l'Assemblée nationale constituante) sera élue au scrutin secret à un seul degré par tous les Français et les Françaises, sous réserve des incapacités prévues par les lois en vigueur. » (art.1) ;

« Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes. » (art.17)

Une Union Française sur le Suffrage des Femmes (UFSF) avait été créée dans les années 1920 – contrairement aux Anglaises, les Françaises n'avaient pas été récompensées par le droit de vote pour leur patriotisme à la fin de la guerre 1914-1918 -, et c'est seulement en 1936 qu'une première proposition de loi sur le vote des femmes sera faite.

1945 : Suppression de la notion de « salaire féminin », sous la pression de la CGT

1946 : Le préambule de la nouvelle Constitution (IV^e République) affirme l'égalité des sexes

« La loi garantit à la femme dans tous les domaines des droits égaux à ceux des hommes. »

Cependant, l'accès des femmes à la vie politique est acquis dans le droit mais ne se concrétise pas dans les faits. Une campagne pour la parité femmes / hommes sera lancée au début des années 1990 – en 1995, la part des femmes aux assemblées élues ne s'élève qu'à 5%.

1960 : Naissance du Mouvement Français pour le Planning Familial (MFPF)

Issu de la « Maternité heureuse » (1956), le MFPF est une association qui agit auprès des pouvoirs publics pour, d'une part, faire reconnaître le droit des femmes à disposer librement de leur corps et de leur fécondité (contraception, avortement), et, d'autre part, éliminer la violence sexiste. Le MFPF agit aussi au niveau international (actions en Afrique, en Roumanie, en Pologne).

1965 : Suppression de l'autorisation maritale pour l'exercice d'une profession

années 1970 : La mixité au niveau des études se généralise

1972 : Création du Centre National d'Information et de Documentation des Femmes et des Familles (CNIDFF)

Cette association placée sous la haute autorité du ministre de l'Emploi et de la Solidarité en charge des droits des femmes coordonne aujourd'hui près de 120 Centres d'Information sur les Droits des Femmes (les CIDF, qui informent des droits civils et civiques, des droits liés à l'emploi, à la parentalité, à la santé, à la vie quotidienne, etc.).

1975 (17 janvier) : Promulgation de la « loi Veil » dépenalisant l'avortement sous certaines conditions

Elle sera confirmée par une nouvelle loi en 1979.

1982 : Remboursement de l'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG) par la Sécurité Sociale

La pilule abortive RU 486 sera mise en vente en 1990, et la publicité pour les contraceptifs autorisée en 1991. Le délit d'entrave à l'IVG s'imposera en 1993 (loi du 27 janvier, dite « loi Neiertz »).

1992 : Reconnaissance du « harcèlement sexuel » par la loi française

Elle s'inspire du modèle américain.

1995 : Emergence du collectif « Parole de femmes »

Rassemblant 130 structures et/ou groupes, il tente de faire prendre conscience du rôle des femmes. Un colloque « Parole de femmes » est organisé en mars 1995 à Vaulx-en-Velin.

2000 (6 juin) : Une loi tend à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives

Elle fait obligation pour les communes de 3500 habitants d'appliquer la parité femmes / hommes par tranche de six candidats sous peine de nullité - en 1995, seulement 7,5% des maires des communes de France sont des femmes. Cette règle de la parité s'applique pour la première fois à l'occasion des élections municipales de mars 2001. Les grands partis préfèrent acquitter des amendes plutôt que de respecter ces quotas.

2000 : L'Éducation Nationale se charge d'une mission antisexiste

2003 (1^{er} février – 8 mars) : Marche des « Femmes de Quartiers contre le ghetto et pour l'égalité » et naissance du mouvement « Ni Putes Ni Soumises » (NPNS)

Ce tour des villes françaises où sont organisés défilés et débats publics, est issu d'échanges lancés en 2001 par des habitantes de quartiers difficiles, sur la problématique des femmes « victimes de la loi de la cité » (violences sexistes, intégrisme religieux, bandes organisées, mariages forcés, etc.), et, plus généralement, sur la place des femmes dans la société (leur rôle, leur droit, etc.). Il démarre symboliquement à Vitry-sur-Seine, où Sohanne, une jeune fille de la cité Balzac âgée de 19 ans, a été brûlée vive dans un local à poubelles. Renouvelé en 2004 (du 1^{er} février au 6 mars), ce « Tour de France Républicain » poursuit deux objectifs : alerter l'opinion publique et les représentants politiques sur la réalité de la condition féminine ; réaffirmer deux principes fondamentaux de la République, à savoir l'égalité des sexes et la laïcité. Présidé par Fadéla Amara, le mouvement NPNS incarne un nouveau combat féministe centré sur la mixité sociale, mise en danger jusque dans la sphère publique par les intégrismes religieux. A ce jour, 51 comités NPNS se chargent de colporter localement les valeurs de la République laïque, présenté comme le seul espace commun à tous les citoyens (la seule « Cité ») leur permettant de vivre ensemble.

Les droits des étrangers et des Français issus de l'immigration :

L'accès pour les étrangers aux droits de citoyen français a été défini dès la Constitution de 1793 : « Tout homme né et domicilié en France, âgé de vingt-et-un an - Tout étranger de vingt-et-un an accomplis, qui, domicilié en France depuis une année- Y vit de son travail - Ou acquiert une propriété - Ou épouse une Française - Ou adopte un enfant - Ou nourrit un vieillard ; - Tout étranger enfin, qui sera jugé par le Corps législatif avoir bien mérité de l'humanité - est admis à l'exercice des Droits de citoyen français. » (art.4). D'abord peu contraignantes, les conditions d'obtention de ces droits se sont durcies - la réglementation de l'immigration limitant, en le cadrant, l'accès même au territoire français. Si une simple déclaration à la mairie de leur résidence suffisait aux étrangers pour s'établir en France et y exercer une profession, les premières cartes de séjour instaurées en 1917 (pour les étrangers de plus de 15 ans) régleront les possibilités d'installation. Une loi votée sous le régime de Vichy annulera les droits des « étrangers en surnombre dans l'économie nationale », en les soumettant à une surveillance étroite, en entravant leur libre circulation sur le territoire, en les écartant de la législation du travail, etc. L'immigration a repris en 1945 ; d'abord nécessaire à la reconstruction

d'après-guerre, elle a permis d'augmenter la main d'œuvre en France (jusqu'au milieu des années 1970), puis a essentiellement servi à accroître la population (la France comptait en 1999 4,31 millions d'immigrés – sources : INSEE, recensement de la population). La citoyenneté de ces « nouveaux résidents » a néanmoins été (et est encore) difficile à établir, la nationalité française ne suffisant pas toujours à l'application dans les faits de droits reconnus aux Français issus de l'immigration – une citoyenneté non effective qui a limité leur intégration dans la société française.

1939 : Création de la Cimade à Paris

La Cimade (France terre d'asile) est une association d'obédience protestante se définissant aujourd'hui comme un service œcuménique d'entraide visant à défendre le droit des étrangers.

1939 : Vote d'un décret-loi instituant un régime dérogatoire des associations étrangères

Il subordonne la création d'associations étrangères à l'autorisation du ministre de l'Intérieur.

1945 (18 octobre) : Ordonnance libéralisant l'accès à la nationalité française

1945 (2 novembre) : Ordonnance sur l'entrée et le séjour des étrangers

L'Office National d'Immigration (ONI) donne à l'État le monopole de l'introduction de la main d'œuvre étrangère en France. Trois cartes de séjour sont instaurées (1, 3 et 10 ans). L'immigration des familles, souhaitée dans une optique démographique, est elle aussi favorisée.

1946 (27 octobre) : Constitution de la IV^e République

Son préambule énonce que « *Le peuple français proclame à nouveau que tout être humain, sans distinction de race, de religion ni de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés.* »

1949 : Création du Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP)

Il est issu du Mouvement National contre le Racisme (MNCR), un réseau clandestin qui combattait l'idéologie fasciste de l'occupant et tentait de protéger les juifs.

1956 – 1962 : Accélération de l'immigration

Elle est liée à la décolonisation (les rapatriés d'Algérie, par exemple, arrivent en 1962) et l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1958 du traité de Rome instaurant le principe de libre circulation.

1958 (4 octobre) : Constitution de la V^e République

Son préambule se réfère au préambule de la Constitution de 1946, et affirme dans son premier article que la République « *assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion.* »

1966 : Création de la Fédération des Associations de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés (FASTI)

1971 (28 juillet) : Entrée en vigueur en France de la Convention internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale du 21 décembre 1965

Elle aboutira précisément au vote de la « loi Pleven » en 1972, qui met en place les premiers éléments du dispositif français de lutte contre le racisme en général.

1972 (1^{er} juillet) : Vote de la « loi Pleven » relative à la lutte contre le racisme

Elle crée l'infraction pénale de discrimination raciale (articles 6, 7 et 8), et impose une limite à la liberté d'expression en matière d'écrits ou de propos publics racistes.

1972 : Création du Groupe d'Information et de Soutien des Travailleurs Immigrés (GISTI)

1974 : Suspension de l'immigration de travail

L'immigration liée au regroupement familial est néanmoins poursuivie, tout comme l'accueil de réfugiés politiques et économiques – Vietnamiens et Cambodgiens notamment.

1975 (10 juillet) : Vote d'une loi accordant aux immigrés le droit d'être élus comme représentants des salariés

1976 : Le Centre Culturel Œcuménique de Villeurbanne (CCO), aumônerie universitaire, devient une association destinée à accueillir d'autres associations, notamment celles issues de l'immigration

Le CCO se trouve aujourd'hui au centre d'une constellation d'acteurs.

1977 : Création de la Commission de Sauvegarde du Droit d'Asile (CSDA)

Elle est corrélative à la radicalisation de la politique dite de « maîtrise des flux migratoires ».

1978 (6 janvier) : Vote de la loi « informatique et libertés »

Elle sanctionne pénalement toute mention dans un fichier manuel ou informatisé de certaines données nominatives sensibles, dont « les origines raciales, les opinions politiques, philosophiques ou religieuses, ou les appartenances syndicales des personnes ».

1978-1979 : Naissance du Mouvement des Jeunes Arabes de Lyon et Banlieue (JALB)

1979 : Création de l'Action Lyonnaise pour l'Insertion par le Logement (ALPIL)

L'ALPIL facilite l'insertion des immigrés.

début des années 1980 : Passage d'une immigration de travail à une immigration de peuplement

La question dominante n'est plus celle des années 1970, à savoir « comment loger les travailleurs immigrés ? », mais « comment accueillir des familles et intégrer les enfants ? ».

1980 (janvier) : Vote de la « loi Bonnet » légalisant les refoulements massifs d'étrangers en situation irrégulière

1980 : La revendication du droit de vote pour la population immigrée est reprise par la Ligue des Droits de l'Homme (LDH)

1981 (printemps-été) : Grèves de la faim contre la double peine, à Lyon

Elles sont entamées par un pasteur protestant, un prêtre catholique et de jeunes immigrés algériens en sursis d'expulsion – la double-peine condamnant un étranger ayant purgé une peine de prison à être expulsé du territoire.

1981 : Création du Comité Rhodanien d'Accueil des Réfugiés et de Défense du Droit d'Asile (CRARDDA)

En janvier 2000, le CRARDDA devient « Forum Réfugiés » et trouve une audience nationale.

1981 (9 octobre) : Abrogation du régime dérogatoire des associations étrangères (décret-loi de 1939)

Le droit associatif est ainsi ouvert aux étrangers et de nombreuses associations « issues de l'immigration » sont créées.

dès 1981 : Actions de l'archevêque du diocèse de Lyon, Albert Decourtray, en faveur des immigrés

Elu à la vice-présidence de l'épiscopat français, nommé archevêque de Lyon (1981-1994), nommé cardinal par le Saint Père (1985). Il encourage les actions permettant de réduire les multiples fractures économiques, sociales et culturelles dans l'agglomération : par exemple celle de Christian Delorme (vicaire à Saint-Fons) en matière de dialogue avec les jeunes issus de l'immigration ou encore celle de Bernard Devert (association Habitat et Humanisme) pour développer des formes d'habitat social intégré à la ville. Il se fait connaître par ses prises de position : déclaration contre le racisme en 1985, soutien en juin 1986 à la grève de la faim des immigrés qui protestent contre la loi Pasqua.

1981 – 1982 : Création de radios liées à des groupes religieux ou communautaires, à l’occasion de la libération des ondes

Radio Trait d’Union et Radio Pluriel liées aux minorités de l’est lyonnais (1981), Radio Fourvière (1982) devenue en 1986 le siège de Radios Chrétiennes en France (RCF), Judaïca, puis Radio Salam (population originaire du Maghreb) en 1991, et Radio Italienne.

1982 (novembre-décembre) : À Lyon, départ de la « Marche pour l’égalité », rebaptisée « Marche des Beurs »

C’est un acte fondateur pour la jeunesse des banlieues et en particulier pour les jeunes de la « deuxième génération » de l’immigration. Les événements des Minguettes, puis la multiplication des crimes racistes durant l’été 1983, motivent des manifestations à l’échelle nationale. Le mouvement SOS Racisme, très médiatisé (son slogan « Touche pas à mon pote » connaît un immense succès), se développe mais fédère davantage les collégiens, les lycéens et les intellectuels, que les jeunes des banlieues. De nouvelles marches reprendront en 1985.

1985 (9 mai) : Recommandation du Parlement Européen en faveur de l’intégration des immigrés d’origine extra-communautaire

Elle incite leur participation à la vie publique aux niveaux communal et régional dans leur pays d’accueil.

1986 : Manifestation contre les « lois Pasqua » et le projet de réforme du Code de la nationalité

Cette réforme remet en cause l’acquisition de plein droit de la nationalité française à leur majorité par les jeunes nés en France de parents étrangers.

1987 : Manifestation « Blanc Black Beur » pour l’égalité des droits

Elle est motivée par la mort de Malik Oussebine survenue à la suite d’une intervention policière violente contre une manifestation étudiante.

1987 : Création de l’Union des Jeunes Musulmans (UJM) à Lyon

Cette association créée par un groupe d’étudiants musulmans mène de nombreuses actions pour la diffusion des connaissances (cours, conférences, etc.) dans l’objectif de protéger l’identité culturelle et sociale des jeunes musulmans tout en affirmant leur adéquation à la citoyenneté française. Un débat existe cependant sur ses intentions réelles.

fin des années 1980 : Apparition de l’expression « sans-papiers »

Elle désigne les déboutés du droit d’asile et les différentes catégories d’étrangers séjournant sur le territoire national dépourvus de titres de séjour ou de travail. Les politiques menées font alterner reconductions à la frontière et régularisations.

1989 : Ouverture de nouveaux flux migratoires avec la chute du mur de Berlin

L’agglomération de Lyon, notamment, est une destination régulière de réfugiés politiques et économiques en provenance de l’Europe de l’est et des Balkans (Albanais en 1991, Bosniaques en 1992-1993, Roumains en 1995-1997, Kosovars en 1999-2000, Kurdes en 2001).

1989 : Création du collectif « J’y suis, j’y vote », à l’occasion du bicentenaire de la Révolution

250 associations rassemblées autour de la LDH lancent une campagne très active pendant l’année 1990, qui reprendra en 1992 après la signature du Traité de Maastricht : l’objectif sera alors d’étendre à tous les résidents étrangers le droit de vote aux élections locales accordé aux ressortissants communautaires. Mise en sommeil pour un temps, la campagne sera à nouveau lancée en 1998 (« Même sol : mêmes droits, même voix »).

1989 : Création du Haut Conseil à l’Intégration (HCI)

Cet organe consultatif publie le 5 février 1992 un rapport sur les « conditions juridiques et culturelles de l’intégration ». Celui-ci souligne que la France ne peut accepter sur son territoire « des pratiques incompatibles avec ses principes fondamentaux » notamment à l’égard des femmes et des enfants (l’excision, par exemple, « une infraction pénalement réprimée »). Il insiste sur la nécessité de donner

un statut législatif au regroupement familial pour en exclure la polygamie, souligne l'importance de la laïcité dans la société française mais déplore l'insuffisance des lieux de culte musulmans et le manque d'ouverture des municipalités face à ce problème.

1989 (automne) : Affaire très médiatisée dite « du foulard » à Creil, impliquant deux jeunes filles marocaines

On y voit une remise en cause du principe de laïcité dans l'espace public et un symptôme de la montée du fondamentalisme religieux. L'avis du Conseil d'État en novembre 1989 indique que chaque établissement a le droit de légiférer. Suite à l'affaire, une enquête a été réalisée sur une centaine de jeunes filles voilées par deux sociologues (Gaspard et Khosrokhavar, *Le voile et la République*, 1994) : le port du foulard correspondrait la plupart du temps à une démonstration d'acceptation superficielle des normes traditionnelles, pour mieux préserver la possibilité d'une autonomie réelle ; c'est un mode d'affirmation de soi, en réaction à la stigmatisation qui frappe les jeunes d'origine étrangère : elles s'affirment à la fois comme musulmanes et françaises, intégrées mais différentes.

début des années 1990 : Multiplication des associations musulmanes de loi 1901 (soutien scolaire, loisirs, bibliothèques, scoutisme...), dans la banlieue de Lyon

Elles sont souvent issues de mouvements apparus dans les années 1980 pour l'égalité des droits, et sont liées aussi au discrédit (ou à l'impact limité) de France Plus, SOS Racisme, JALB. Les jeunes militants religieux, porteurs de projets en faveur des jeunes désœuvrés, refusent l'étiquette de l'extrémisme qui leur est souvent accolée.

1990 (13 juillet) : Vote de la « loi Gayssot » tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe

Elle confie à la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH) l'élaboration d'un rapport annuel sur « la lutte contre le racisme et la xénophobie », à remettre au gouvernement le 21 mars, date de la « Journée internationale contre le racisme ». Elle élargit les peines applicables au délit de discrimination raciale.

1996 (juin) : Manifestations pour la régularisation des sans-papiers, à Paris et dans plusieurs villes de France

L'occupation des lieux de culte marque un temps fort de la mobilisation : occupation de l'église Saint-Hyppolite à Paris par des parents étrangers d'enfants français ; occupation de l'église Saint-Bernard de la Chapelle, dans le 18^e arrondissement de Paris par 200 Africains sans-papier. Le 25 juin, Mgr Claude Frickart, évêque auxiliaire de Paris, souhaite que l'administration régularise les sans-papiers, « au nom du droit fondamental de vivre en famille ». Le 22 août, dans un avis rendu public, le Conseil d'État indique que, si la régularisation n'est pas un droit, l'administration dispose d'un pouvoir d'appréciation au cas par cas. Les sans-papiers seront partiellement régularisés par le gouvernement Jospin.

1996 (septembre) : Premier grand Défilé de la Danse organisé dans le cadre de la Biennale de la danse, à l'initiative de Guy Darnet

200.000 personnes sont dans la rue. Cet événement culturel majeur, qui répond aux objectifs de la Politique de la ville en matière d'« urbanité », de « vivre ensemble » (intégration de la périphérie lyonnaise, insertion sociale et métissage culturel) et de valorisation du travail amateur, reçoit des subventions publiques importantes.

1998 (16 mars) : Vote de la loi réformant le Code de la nationalité

Elle permet aux enfants nés en France de parents étrangers de demander la nationalité française dès l'âge de 13 ans avec l'autorisation de leurs parents et dès l'âge de 16 ans sans cette autorisation.

1998 (12 juillet) : Victoire de la France à la coupe du monde de football et mise en scène d'une France multiraciale ("Black, Blanc, Beur"), enrichie par l'immigration

Zinedine Zidane et l'équipe de France incarnent médiatiquement l'image de l'intégration réussie à la société française.

1998 (octobre) : Publication du rapport du Haut Conseil à l'Intégration « Lutte contre les discriminations : faire respecter le principe d'égalité » (La Documentation française)

Ce rapport remis au Premier Ministre est suivi d'une série de mesures gouvernementales concrètes en faveur de la lutte contre les discriminations, en priorité dans les secteurs de l'emploi et du logement.

1999 (18 janvier) : Création des Commissions Départementales d'Accès à la Citoyenneté (CODAC), par circulaire du Ministre de l'Intérieur

Les CODAC ont pour mission d'identifier les cas de discrimination dans les domaines de l'emploi, du logement, de l'accès aux services publics et des loisirs, et de formuler des propositions destinées à favoriser l'intégration des jeunes issus de l'immigration. Elles sont un instrument de l'État visant à l'égal accès à la citoyenneté, mais le nombre de discriminations qui donnent lieu à des condamnations en justice sont rarissimes. Les CODAC sont installées dans le département du Rhône depuis le 25 février 1999 et fonctionnent avec 5 groupes de travail (traitant du logement, de l'emploi, des loisirs, des services publics et des devoirs des citoyens). Leur rôle sera élargi dès 2000, suite aux « Assises de la citoyenneté et de la lutte contre les discriminations ».

1999 (septembre) : Création du Groupe d'Étude sur les Discriminations (GIP-GED)

Ce groupement d'intérêt public a pour mission d'analyser les discriminations dont souffrent les populations en raison de leur origine, et de faire des propositions pour les combattre.

1999 (décembre) : Intervention forte du Mouvement Inter-Banlieues (MIB) lors de l'ouverture du Colloque de la Délégation Ministérielle à la Ville (DIV) à Vaulx-en-Velin

Il demande la reconnaissance des mouvements de jeunes issus des banlieues et leur rôle dans le développement local.

2000 (mars) : Publication de l'enquête menée par la revue *Lyon Capitale* sur la discrimination à l'entrée des discothèques

Lyon capitale a accompagné, sous contrôle d'huissier, un jeune couple de type maghrébin, en « tenue correcte exigée », à l'entrée des discothèques locales. Onze fois sur dix-huit, le couple s'est vu refuser l'entrée, tandis que le « couple blanc » qui se présentait dans les mêmes conditions moins de trois minutes après, entrait sans problème (*Lyon Capitale* n° 265 et n°266, mars 2000). Toutes les boîtes dites branchées ont refoulé le couple (Fish, Fridge, KGB, 2P+C, First VIP...), alors même que certaines d'entre elles prônaient le métissage lors de leur inauguration. Les boîtes de la Presqu'île se révèlent plus souples.

2000 (18 mars) : « Assises de la citoyenneté et de la lutte contre les discriminations » organisées par le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, à Paris

Ces Assises de la citoyenneté sont tenues en présence d'un millier de jeunes issus des Comités Départementaux de la Jeunesse et des Commissions Départementales d'Accès à la Citoyenneté (CODAC), préalablement sélectionnés pour venir exprimer leurs attentes et débattre de la discrimination, du racisme, de l'exclusion, de la promotion de la citoyenneté des jeunes et de leur insertion professionnelle. Les CODAC verront peu après leur rôle élargi par une circulaire du Premier Ministre (2 mai 2000), leur confiant une mission de réflexion sur les phénomènes discriminatoires dans les départements et de mise en œuvre d'actions de lutte contre les discriminations. Certains participants aux Assises se montreront néanmoins déçus par le manque d'avancée sur leurs principales revendications (*Le Monde*, 21.10.00).

2000 (16 mai) : Mise en place par le gouvernement d'un numéro gratuit, le 114, pour les personnes victimes ou témoins de discriminations à caractère racial

Les situations signalées sont prises en charge localement par les CODAC. D'une manière générale, les résultats obtenus par celles-ci sont peu encourageants : peu de délits sont portés à leur connaissance et elles sont généralement impuissantes à régler les problèmes. Les cas de mise en cause pénale sont rarissimes. D'où une forte déception des personnes discriminées, vis-à-vis de cette procédure (baisse des appels depuis 2002 au 114) et vis-à-vis du comportement de la justice. Certaines CODAC sont cependant plus actives que d'autres. Le dispositif 114-CODAC sera relancé et consolidé par une circulaire interministérielle dès octobre 2001.

2000 (27 juin) : Publication du rapport de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance

Il invite la France à réviser son « modèle républicain égalitaire » en raison des discriminations rencontrées notamment par les jeunes issus de l'immigration.

2000 (24 août) : Début du mouvement des sans-papiers de Lyon

Il est initié par une vingtaine de Bosniaques, de Russes et de Kosovars, rejoints par des Algériens. Une centaine de personnes dort à la belle étoile pendant 29 jours devant un bâtiment de la préfecture pour obtenir des papiers et un logement. Elles occupent ensuite divers locaux.

2001 : Mise en place de la Délégation aux droits du citoyen et à l'intégration à la Mairie de Lyon

2001 (27 octobre) : « Assises de la citoyenneté » sur le thème « Tous Parisiens... tous citoyens », organisées par la ville de Paris

Réparti sur plusieurs mairies d'arrondissement, ce débat public s'adresse aux étrangers non-communautaires qui habitent la capitale et n'ont pas le droit de vote aux élections locales.

2001 (octobre) : Circulaire abrogeant la condition de nationalité pour l'accès aux postes à responsabilité de la Sécurité Sociale

2001 (20 novembre) : Lancement d'une nouvelle campagne contre la double peine

Initiative de la Cimade, cette campagne engage plusieurs associations de défense des étrangers, d'organisations caritatives, et de syndicats afin de mobiliser l'opinion publique contre la double peine. La campagne démarre le jour de la sortie du film de Bertrand Tavernier, *Histoires de vies brisées*, relatif à dix grévistes de la faim condamnés à cette double peine à Lyon en 1998.

2002 (17 janvier) : Vote de la loi de « modernisation sociale » traitant de la discrimination dans l'accès au logement ainsi que du harcèlement moral, formes possibles de la discrimination raciale

2002 (avril-juin) : Forte mobilisation publique contre le Front National entre les deux tours des élections présidentielles

2003 (1^{er}-28 février) : Poursuite de la mobilisation des sans-papiers, à Paris

2004 : Généralisation du « contrat d'accueil et d'intégration » par le Comité interministériel à l'intégration

Lancé à titre expérimental en 2003 dans 12 départements, ce contrat propose aux primo-arrivants réguliers un accompagnement social personnalisé en échange d'un engagement à suivre des cours de français et de formation civique.

Sources :

Combesque M.-A. (s.d.), 1998. *Introduction aux droits de l'homme*, Syros, 207 p.

Constant F., 1998. *La Citoyenneté*, Montchrestien, Clefs, Politique, Paris, 158 p.

Gaille M., 1998. *Le citoyen. Textes choisis et présentés*, Flammarion, Paris

Gremion P., 2002. « De l'État-providence à la démocratie providentielle », in *Esprit*, n°288, pp.112-116

Hassenteuful P., 1998. « Exclusion sociale et citoyenneté », in *Cahiers français*, n°281, La citoyenneté en question, pp.52 et s.

Le Pors A., 1999. *La citoyenneté*, PUF, Que sais-je, n°665, Paris

Manceron G., Rebérioux M. (s.d.), 2004. *Droits de l'homme. Combats du siècle*, Seuil / BDIC, 257 p.

Rey H., Mozere L., Peraldi M., 1999. *Intelligence des banlieues*, L'Aube

Sadoun M., 2000. « L'individu et le citoyen », in *Pouvoirs*, n°94

Site Internet www.vie-publique.fr, proposé par La Documentation Française